Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260227-DECM26_27_02_08-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel PHILIPPE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 14
Date de convocation : 19 février 2026

PRESENTS : MM. PHILIPPE Michel - PINEL Joël - THOMAS Angélique - AUTIN Michel - PORTIER Brigitte - LE GENTIL Monique - LAUNAY Loïc - LESPERT Gaylord - LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - TRAVERS Didier - LE CAM Gérard - HERVE Ludivine

ABSENTS : VETIL Christophe ayant donné pouvoir à Y. LE BORGNE - SALAUN Silvana

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Gérard LE CAM, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DECM2026.27.02-08 : COTISATIONS 2026 A DIVERS ORGANISMES : ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU MORBIHAN – ASSOCIATION MAIRES RURAUX :
Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune adhère à divers organismes depuis de nombreuses années apportant aide et conseils aux élus locaux : Association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan – Association des Maires Ruraux du Morbihan. Il invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'adhésion au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à :

- Association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan pour un montant 235,55 €
- Association des Maires Ruraux du Morbihan pour un montant 145,00 €

Ces charges seront réglées à l'article 6281

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire,**

G. LE CAM **M. PHILIPPE**